

## Bachelier en Automobile

<b>HELHa Mons - Campus</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
<b>HELHa Mons - Campus</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 EXPERTISE-SECURITE			
Code	TEAU2B13AUT	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Johan MUYLLE (johan.muylle@helha.be) Michel HOYEZ (michel.hoyez@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement est articulée autour de deux axes, la sécurité routière et l'expertise automobile.

Dans le cadre de cette unité d'enseignement, les étudiants seront sensibilisé d'une part aux différents aspects de l'expertise automobile et d'autre part, aux innovations technologiques dans les secteurs du confort de conduite et de la sécurité routière.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de (d') :

1. Dresser l'inventaire des solutions technique utilisées au niveau de la sécurité des véhicules automobiles et de leur environnement.
2. Décrire leur interaction et principe de fonctionnement.
3. Définir le principe général d'une expertise en matière civile, judiciaire, et d'arbitrage.
4. Appliquer les règles de fonctionnement telles que décrites dans le code de procédure des conventions CE – RDR.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TEAU2B13AUTA Sécurité routière

18 h / 1.5 C

TEAU2B13AUTB Introduction à l'expertise

24 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEAU2B13AUTA Sécurité routière

15

TEAU2B13AUTB Introduction à l'expertise

15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes inférieures à 7/20 dans l'évaluation des activités d'apprentissage, son UE peut ne pas être validée. L'information NV (non validé) sera notée sur ses relevés de notes.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

En cas d'échec dans cette unité d'enseignement, l'étudiant doit représenter l'/les activité(s) d'apprentissage dans laquelle/lesquelles il est en échec.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues pour les activités d'apprentissage de l'UE en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

#### **Référence au REE**

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Automobile

<b>HELHa Mons - Campus</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél :	Fax :	Mail :
<b>HELHa Mons - Campus</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sécurité routière			
Code	8_TEAU2B13AUTA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Johan MUYLLE (johan.muylle@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le secteur automobile intègre des innovations technologiques dans les secteurs du confort de conduite et de la sécurité routière. Cette activité d'apprentissage abordera notamment une série de ces innovations en démontrant les principes fondamentaux issus de ces technologies.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dresser l'inventaire des solutions techniques utilisées au niveau de la sécurité des véhicules automobiles et de leur environnement. Décrire leur interaction et principe de fonctionnement.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Le cours de sécurité routière sera axé autour des thèmes suivants :

- le règlement technique d'un véhicule
- les contrôles techniques
- Test EURONCAP
- Systèmes de sécurité active : ABS, ESP,...
- Systèmes de sécurité passive : airbag, prétentionneur de ceinture de sécurité,...
- Systèmes de sécurité prédictive : PBA, PCW, PEB.

#### Démarches d'apprentissage

Le cours est magistral, appuyé par des articles et un PowerPoint.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

### ***Ouvrages de référence***

Technologie des véhicules à moteur, éditions Europa Lhermittel.  
Mémento de technologie automobile, éditions Bosch.

### ***Supports***

Articles techniques, PowerPoint.

## **4. Modalités d'évaluation**

### ***Principe***

Une évaluation écrite se fera à la dernière séance de cours.

### ***Pondérations***

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	100		
Période d'évaluation					Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

### ***Dispositions complémentaires***

Pour l'évaluation de septembre, l'intégralité de la matière est à représenter.

### **Référence au REE**

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

# Bachelier en Automobile

<b>HELHa Mons - Campus</b>	159 Chaussée de Binche	7000 MONS	
Tél :		Fax :	Mail :
<b>HELHa Mons - Campus</b>	159 Chaussée de Binche	7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 46		Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Introduction à l'expertise			
Code	8_TEAU2B13AUTB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel HOYEZ (michel.hoyez@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage est d'informer les étudiants sur les différents aspects de l'expertise automobile, et du métier d'expert, afin de leur permettre de réaliser un choix d'option pour la troisième année de baccalauréat.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant doit être capable de comprendre le principe général d'une expertise en matière civile, judiciaire, et d'arbitrage. Il devra pouvoir appliquer les règles de fonctionnement telles que décrites dans le code de procédure des conventions CE – RDR.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Le cours s'inscrit dans le cadre de l'analyse de textes déposés par ASSURALIA (Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances) et des codes de bonne pratique. La structure du cours repose sur les chapitres suivants :

- Principes généraux de l'expertise, application à l'expertise automobile
- L'expert – rôle – fonctions
- Les dommages aux choses, principe de la responsabilité
- L'expertise amiable – notions de base
- L'expertise judiciaire – notions de base
- L'arbitrage – notions de base

### Démarches d'apprentissage

Méthode magistrale pour l'analyse des textes et apprentissage des règles de base de l'expertise. Matériel vidéo et multimédia pour les cas pratiques.

L'accent étant mis essentiellement sur l'apprentissage par la pratique, des exercices sont réalisés afin de permettre l'acquisition de la compétence et la vérification de l'utilisation de l'acquis.

### Ouvrages de référence

Les textes de travail sont issus de la bibliothèque de ASSURALIA, UPEX, précis de l'expertise judiciaire. Les étudiants reçoivent un syllabus reprenant l'ensemble des textes analysés.

### Supports

Syllabus

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Les connaissances de l'étudiant seront évaluées sur base de l'examen final qui est écrit. Seconde session : principe identique

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

### Dispositions complémentaires

Dans le cas de la présentation d'un certificat médical dans les délais, l'examen pourra être présenté durant la période de la session si les conditions le permettent

### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).